

Appel à projets général du LIEPP

Le Laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques ([LIEPP](#)) lance un appel à projets général, visant à renforcer les activités de ses axes de recherche. Cet appel à projet s'inscrit dans la dynamique de [redéploiement du LIEPP](#) en partenariat avec Université de Paris (UP).

Le LIEPP est une plateforme de recherche de Sciences Po financée dans le cadre du programme « Investissements d'avenir » de l'Agence Nationale de la Recherche. Créé en 2011, ce laboratoire se redéploie à partir de 2020 en partenariat avec UP. Le LIEPP promeut les recherches qui, quelles que soient leurs disciplines et leurs méthodes, permettent d'alimenter l'évaluation des politiques publiques, par l'étude du fonctionnement et des effets de différentes politiques. Le LIEPP repose sur une approche de recherche évaluative innovante, confrontant méthodes quantitatives, qualitatives et comparatives, et combinant un haut niveau d'exigence scientifique avec le souci de diffusion et de traduction des résultats de la recherche auprès des acteurs publics. Ses activités sont organisées en six grands axes de recherche : discriminations et politiques catégorielles, politiques socio-fiscales, politiques éducatives, évaluation de la démocratie, politiques environnementales, politiques de santé - en cours de développement.

Objet de l'appel à projet

Cet appel à projets vise à renforcer les activités des six axes de recherche thématiques du LIEPP. Chaque axe est rapidement présenté ci-dessous en précisant, le cas échéant, ses thématiques de recherche prioritaires. Au-delà de ces thématiques prioritaires, tous projets relevant des thématiques générales des axes seront considérés dans le cadre de cet appel. Pour plus d'information, n'hésitez pas à contacter les responsables de chaque axe de recherche (indiqués sur la page de chaque axe sur le site du LIEPP, cf liens ci-dessous).

L'axe [Discriminations et politiques catégorielles](#) évalue l'ampleur et l'évolution des discriminations en France et analyse les défis qu'elles posent à l'action publique de lutte contre les inégalités. Il développe des recherches portant sur la mesure des discriminations, sur l'expérience des discriminations, et sur les politiques (anti-)discriminatoires. Il met en dialogue les travaux menés sur des types d'inégalités et des politiques catégorielles habituellement étudiées de façon séparée, autour de quatre thèmes : genre, migrations et politiques en direction des personnes migrantes, handicap et inégalités de santé, inégalités ethnoraciales.

L'axe **Évaluation de la démocratie** se propose de fournir une évaluation interdisciplinaire, comparative et novatrice, du caractère démocratique du processus de production des politiques publiques. L'axe travaille actuellement sur trois thématiques prioritaires : le scientoscepticisme et la crise de la démocratie ; la participation politique et le financement de la démocratie ; les nouvelles formes de financement des médias. Plus largement, l'axe est intéressé par toute recherche visant à étudier les effets de réformes politiques sur le fonctionnement de la démocratie.

L'axe **Évaluation des politiques socio-fiscales en matières sociales, sanitaires et environnementales** cherche à évaluer les politiques socio-fiscales non seulement par rapport aux objectifs qui leur ont été assignés, mais aussi par rapport à leurs effets plus globaux en termes de transformation du système d'emploi et de protection sociale. Il s'articule autour des chantiers suivants : liens entre fiscalité et redistribution ; études d'impact des dispositifs socio-fiscaux dans différents secteurs en France, notamment l'emploi, l'innovation, les services à la personne, l'environnement et le logement ; recours aux dispositifs socio-fiscaux comme instrument de réforme de la protection sociale.

L'axe **Politiques éducatives** s'intéresse aux mécanismes de formation et de reproduction des inégalités dans le système scolaire, ainsi qu'à l'efficacité des politiques et des dispositifs d'action publique visant à réduire ces inégalités. Il favorise les recherches interdisciplinaires et croisant des méthodes quantitatives, expérimentales et qualitatives. Dans le cadre des activités de l'axe, deux thèmes sont actuellement prioritaires : les rapports entre compétences socio-comportementales et apprentissages en tant que mécanisme de production des inégalités et les politiques ou les dispositifs visant à réduire l'impact de ce mécanisme ; les inégalités sociales dans les rapports entre aspirations éducatives ou professionnelles, croyances sur le système éducatif et choix d'orientation dans les parcours scolaires.

L'axe **Politiques environnementales** vise à développer des recherches qui évaluent les politiques relevant du domaine de la protection de l'environnement au sens large. Il se centre sur l'analyse de la production de données, d'expertise et de savoirs, les limites de la régulation publique, et les contradictions liées à la multiplication du vaste ensemble d'organisations qui contribuent aux politiques environnementales. Trois thématiques sont prioritaires : les effets des régulations environnementales (attitudes, inégalités socio-économiques et territoriales, gouvernance territoriale), des dispositifs sociotechniques (calcul, mesure, indicateurs, etc.) visant réformer l'existant en intégrant les enjeux environnementaux, et l'évolution du rapport entre les valeurs, les croyances liées à la place de l'environnement et les choix individuels ou collectifs.

L'axe **Politiques de santé**, en cours de développement, a pour vocation d'héberger des recherches étudiant différents aspects de la mise en œuvre des politiques de santé. Un intérêt particulier sera porté aux questions organisationnelles et de politiques publiques posées par la révolution numérique et la gestion des nouvelles données de santé.

Quels que soient les axes concernés, les projets pourront porter sur des politiques menées à tous niveaux de gouvernement, de l'échelle supranationale à l'échelle municipale en passant par les politiques nationales (quels que soient les pays concernés), et mises en œuvre par des acteurs aussi bien publics que privés (associations, entreprises). Les approches comparatives sont les bienvenues.

Les contributions doivent être **interdisciplinaires**, l'appel étant ouvert de façon large à toutes les disciplines permettant d'alimenter la réflexion sur l'action publique (*data science*, droit, économie, géographie, histoire, psychologie, santé publique, sciences de l'éducation, sciences du vivant, science politique, sociologie, ...). Le LIEPP défend une conception large de l'évaluation des politiques publiques, non limitée à l'étude d'impact mais intégrant l'étude de la conception, de la mise en œuvre et de la réception des politiques, ainsi que leur mise en perspective comparative (comparaison internationale, étude du coût d'opportunité d'une politique par rapport aux alternatives...). Toute approche innovante et créative sera la bienvenue, notamment celles qui s'appuient sur la science participative.

Prenant acte de la diffusion variable de la référence à la notion "d'évaluation des politiques publiques" selon les disciplines, l'appel à projet est ouvert à toutes les démarches scientifiques, y compris les plus innovantes, à partir du moment où elles s'avèrent utiles à la compréhension du fonctionnement et des effets des politiques publiques étudiées, que les chercheur.e.s concerné.e.s s'identifient ou non actuellement à la notion "d'évaluation des politiques publiques". Pour plus de précision sur l'approche du LIEPP en matière de recherches évaluatives interdisciplinaires, voir notre [site internet](#).

Trois types de projets peuvent être soumis : **projets de recherche, revues de littératures interdisciplinaires, et organisation d'événements ou de réseaux interdisciplinaires en évaluation des politiques publiques** (cf précisions ci-dessous).

Chaque projet est porté par un.e ou deux chercheur.e.s, dont un.e au moins doit être **un.e chercheur.e titulaire ayant pour affiliation principale un laboratoire de Sciences Po ou de Université de Paris**. Un.e même chercheur.e ne peut être (co-)porteur.e de plus d'un projet. Dans cette phase de redéploiement, le LIEPP est particulièrement ouvert aux chercheur.e.s qui n'ont pas encore participé à ses activités; il n'est pas nécessaire d'avoir de collaboration préalable avec le LIEPP ou avec Sciences Po pour postuler. Les projets financés sont d'une **durée maximale de 18 mois**, sur un calendrier se terminant au plus tard en juin 2022. Aucun report de dépense ne sera possible au-delà de cette échéance.

Types de projets attendus et organisation de l'interdisciplinarité

Trois types de projets peuvent être soumis : projets de recherche (incluant la possibilité de cofinancement de projets déjà en cours), revues de littératures interdisciplinaires et organisation d'événements ou de réseaux interdisciplinaires en évaluation des politiques publiques. Les projets doivent avoir un caractère interdisciplinaire, ce dernier étant entendu au sens large, ouvert à l'ensemble des sciences sociales ainsi qu'aux sciences "dures" et à la santé.

- **Projet de recherche** : Les projets de recherche reposent sur une démarche d'investigation empirique, quelles que soient les méthodes mobilisées. Le cofinancement d'un projet de recherche en cours est possible. Les projets de recherche devront prendre appui sur un état de l'art interdisciplinaire sur la thématique abordée, présentant les apports de différentes disciplines sur cette thématique (la mobilisation de références bibliographiques issues de différentes disciplines dès la présentation du projet en réponse à cet appel sera valorisée à cet égard). Les équipes devront inclure des chercheur.e.s de différentes disciplines. Priorité sera donnée au soutien de projets de recherche articulants,

dans leur démarche d'investigation empirique, plusieurs méthodes et approches disciplinaires sur un même objet. Par exemple, nous encourageons les chercheur.e.s travaillant à partir de méthodes expérimentales à intégrer un volet qualitatif à leur protocole de recherche. Les méthodes mixtes, les innovations méthodologiques et les démarches de science participative seront valorisées.

- **Revue de littérature interdisciplinaire** : la réalisation de revues systématiques de la littérature scientifique sur un thème donné constitue un outil de plus en plus utilisé en évaluation des politiques publiques, notamment dans une démarche d'évaluation *ex ante*. Il peut s'agir d'une revue de littérature systématique centrée sur une question spécifique (ex. impact de tel programme d'action publique), ou une revue plus ouverte dans son questionnement, du type revue réaliste (*realist review*) ou revue exploratoire de la littérature (*scoping review*) (ex. état des connaissances sur tel dispositif d'action publique). Dans cet appel à projets, les revues de littérature réalisées devront être interdisciplinaires, c'est-à-dire rendre compte des travaux publiés sur une thématique donnée dans différentes disciplines, en mettant en perspective les regards différents et les apports de plusieurs disciplines sur un même objet. Ces revues de littérature devront donc veiller à intégrer des bases de données et revues de différentes disciplines dans le protocole de recherche bibliographique. Les revues de littérature interdisciplinaires devront reposer sur des porteur.e.s ou équipes de recherches appartenant à au moins deux disciplines différentes.
- **Organisation d'événements ou de réseau interdisciplinaire** : Il s'agit d'un soutien apporté au développement d'un réseau interdisciplinaire en évaluation des politiques publiques autour d'une thématique donnée. Le réseau soutenu devra combiner des objectifs de développement et valorisation scientifiques (publications académiques collectives, montage de projets de recherche communs), et d'échange avec les acteurs publics et la société civile autour de la politique étudiée (diffusion scientifique auprès du grand public, organisation d'événements impliquant des acteurs publics ou de la société civile). Le projet soumis doit prendre appui sur une équipe interdisciplinaire, et fournir une première liste de participant.e.s potentiel.le.s qui doivent appartenir à différentes disciplines. Le projet devra décrire en quoi ces personnes mobilisent des approches et méthodes différentes, susceptibles d'enrichir l'évaluation des politiques publiques par l'interdisciplinarité.

Une attention particulière sera portée aux projets ayant une dimension comparative et présentant une stratégie de diffusion à l'international (participation dans des colloques internationaux, publication d'au moins un article scientifique en anglais) ainsi qu'aux collaborations impliquant des chercheur.e.s hors de France. Afin d'encourager l'excellence académique, le LIEPP, tout comme Université de Paris, promeut les publications dans des revues répertoriées dans [Web of Science](#).

Les financements apportés pourront être à géométrie variable selon les besoins, du cofinancement ponctuel d'un projet déjà amorcé à des financements plus conséquents impliquant par exemple le recrutement d'un.e assistant.e de recherche sur quelques mois (voir liste des dépenses éligibles ci-dessous). Les personnes intéressées sont invitées à contacter l'équipe du LIEPP (Andreana Khristova, andreana.khristova@sciencespo.fr) dès que possible et en amont du dépôt de leur

projet pour discuter du montage budgétaire (NB : l'équipe ne sera pas disponible pour répondre aux questions entre le 24 juillet et le 24 août).

Déroulement des projets

Les projets retenus seront hébergés au LIEPP, et les dépenses directement administrées par le LIEPP. Les porteur.e.s des projets devront s'affilier au LIEPP pour une durée de trois ans et signer la [lettre d'engagement](#) des affilié.e.s. Cette affiliation s'ajoute à leur affiliation principale (le laboratoire principal de rattachement reste inchangé). Elle implique une mention du soutien du LIEPP dans les publications en lien avec le projet (cf *infra*) mais n'a pas d'implication en termes de signature (les affilié.e.s LIEPP signent leur travaux au titre de leur laboratoire et établissement d'affiliation principaux respectifs).

Pour tous les projets, quelle que soit leur nature, le financement se fait en deux étapes, la poursuite du financement dans la deuxième phase étant conditionnée à la réalisation d'un court rapport d'activités intermédiaire (présentant les activités mises en œuvre, les premiers résultats, le projet d'une première publication envisagée) permettant le suivi à mi-parcours.

Les équipes s'engagent à participer aux événements communs organisés par le LIEPP pour l'ensemble des projets financés dans le cadre de cet appel d'offre.

Tous les projets, quelle que soit leur nature, doivent donner lieu à au moins une publication dans [les collections du LIEPP](#) (*Working paper*, *Policy brief* ou *Débats du LIEPP*) avant la fin du projet, et à un projet de publication dans une revue à comité de lecture. Celle-ci pourra paraître au-delà de la date de fin du projet, mais devra mentionner le soutien financier du LIEPP.

A échéance du projet, un court rapport d'activité devra faire état des activités déployées, des résultats et publications réalisées ou en cours.

Les porteur.e.s de projets sont tenu.e.s de tenir informée l'équipe du LIEPP sur les publications scientifiques liées au projet survenant après l'échéance de celui-ci, publications qui devront porter mention du soutien apporté par le LIEPP.

Types de dépenses éligibles

La durée maximale des projets financés est de 18 mois. **Les projets devront se terminer au plus tard en juin 2022** (sans report possible). Les dépenses éligibles sont : vacations de recherche, assistant.e.s de recherche, prestations de services notamment pour la collecte et le traitement de données, soutien à la publication (subvention à la publication, traduction, editing), organisations de séminaires, missions (terrain, colloques). Voir ce [fichier excel](#) qui permet de construire le budget du projet proposé.

Modalités de candidature

Les personnes intéressées par cet appel à projets sont invitées à **contacter dès à présent l'équipe du LIEPP et les responsables d'axes** pour faire part de leur souhait de déposer un projet, en envoyant un court message avec pour objet [Appel à projets LIEPP]. L'équipe du LIEPP sera à leur disposition pour répondre à leurs questions et les accompagner dans le montage du projet

(notamment renforcement de l'interdisciplinarité et montage budgétaire). NB : L'équipe ne sera pas disponible pour répondre aux questions entre le 24 juillet et le 24 août.

Les projets sont à soumettre pour le **12 octobre 2020 au plus tard**, par le biais du **formulaire de candidature en ligne**. Vous trouverez [ici](#) pour information la liste des questions qui vous seront posées via ce formulaire en ligne. Le formulaire doit impérativement être rempli en ligne. Dans ce formulaire, un nombre de signes maximum (espaces compris) est indiqué pour chaque rubrique. Merci d'en prendre connaissance à l'avance : les textes dépassant la limite de signes ne pourront pas être saisis. A la fin du formulaire, il vous sera demandé de joindre le fichier budgétaire complété. En cas de difficulté avec le formulaire en ligne, vous pouvez contacter l'équipe du LIEPP à l'adresse : liepp@sciencespo.fr ou andreana.khristova@sceincespo.fr

Les projets peuvent être rédigés en français ou en anglais.

Aucun dossier de candidature incomplet ou hors délai ne sera considéré. Les résultats seront communiqués courant novembre, les projets pourront démarrer à partir de début décembre.